



NDIS Quality
and Safeguards
Commission

Si vous voulez être entendu, parlez nous

Parler de la qualité et de la sécurité de vos services et de votre soutien n'est pas toujours facile.

C'est pourquoi la Commission de la qualité et des garanties du NDIS est là pour protéger vos droits en tant que participant au NDIS et pour maintenir la qualité du service au moyen d'un code de conduite.

Parlez nous – nous sommes un organisme de règlementation amical, confidentiel et indépendant, doté du pouvoir d'agir.

Si vous voulez déposer une plainte, appelez le **1800 035 544** ou visitez www.ndiscomission.gov.au

Vos droits. Vos soutiens. Votre contrôle.

